

# la lettre

## aux collectivités

Mars 2012

### édito

La fin des énergies bon marché associée aux conséquences du changement climatique ne laisse plus la place au doute vis à vis du travail urgent à accomplir. Nous présentons ici deux outils que vous pouvez mettre en œuvre, avec notre appui, pour économiser à la fois de l'énergie, limiter vos émissions de gaz à effet de serre et diminuer vos dépenses.

- Le premier outil décline pour les collectivités le défi des « Familles à Énergie Positive » avec « Communes Efficaces en Économie d'Énergie ».

- Le deuxième outil, « Climat Pratic », permet de réaliser un état des lieux de ses consommations d'énergie et émissions de GES et, surtout, de définir un programme d'actions énergie-climat.

A quelques jours du triste « anniversaire » des catastrophes de Fukushima, l'ASDER continue son travail de terrain : réaliser des actions concrètes pour diminuer nos consommations d'énergie, leurs impacts sur l'environnement, et outiller ainsi vos collectivités : nos consommations d'énergie sont tout sauf une fatalité, elles peuvent maigrir ! ce qui allège d'autant les finances des collectivités.

Notre AG du 15 juin présentera un exemple de collectivités ainsi engagée : nous recevrons la directrice de la maîtrise de l'énergie de Besançon, qui présentera différents mécanismes financiers, pour financer les actions de maîtrise de l'énergie.

Comme le définit notre slogan, il faut maintenant « partager l'énergie » et réaliser ensemble la transition énergétique afin de « rendre possible ce qui est souhaitable ».



Anne RIALHE,  
Présidente de l'ASDER.

Dans ce numéro  
Dossier : Engager une démarche Energie-Climat



## Communes Efficaces en Economies d'Énergie

**La sobriété énergétique, premier pilier du triptyque indissociable « sobriété, efficacité et énergies renouvelables », sera l'objectif de ce premier défi C3E, proposé aux communes savoyardes.**

Pour impulser cette dynamique sur notre territoire, le Conseil Général de la Savoie a confié à l'ASDER, la mission d'organiser le défi « Communes Efficaces en Économies d'Énergie » (C3E).

Dans le même esprit que « Familles à Énergie Positive », l'objectif de ce défi est d'accompagner dans une démarche de sobriété énergétique les communes volontaires qui souhaiteront participer. Etant donné l'importance des postes «Éclairage public» (20% des dépenses énergétiques) et «Énergie dans les écoles» (35% de la consommation des bâtiments communaux), le dispositif s'attachera prioritairement à ces deux aspects. Les économies visées seront bien sûr à service rendu égal. L'ASDER apportera un accompagnement de suivi des consommations. Chaque commune comparera ses consommations des postes retenus dans le défi à celles des années passées. Le défi se déroulera sur l'année scolaire à venir (2012-2013).

L'objectif minimum pourrait être de 8 % de réduction de consommation d'énergie, correspondant à l'engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des pays de l'Union Européenne dans le Protocole de Kyoto. Ce qui pourrait se concrétiser, dans le cadre du défi, par une économie de 2 €/hbt. Ce niveau serait une première étape à reproduire d'année en année pour viser, au fur et à mesure, des objectifs plus ambitieux.

Pour le Conseil Général, « ce défi a pour vocation de sensibiliser les acteurs de terrain sur la maîtrise de l'énergie, d'adapter les comportements de chacun à plus de sobriété et ainsi remporter la compétition contre les dépenses énergétiques. L'objectif recherché est de réduire la facture énergétique sans investissement lourd ».

Cette initiative s'inscrit dans une perspective à long terme de transition énergétique qui sera complétée dans les années à venir des deux autres piliers que sont l'efficacité énergétique et le recours des énergies renouvelables. En effet, l'inéluctable augmentation du coût de l'énergie et la raréfaction des énergies fossiles et fissiles, doivent nous conduire à mener des actions sur l'efficacité (performance des bâtiments et des systèmes) et à recourir aux énergies renouvelables largement disponibles sur nos territoires (biomasse, solaire, méthanisation, hydraulique ...).

Pour en savoir plus et s'inscrire : contact ASDER auprès de Christian FLEURY - 04 79 85 88 50 - christian.fleury@asder.asso.fr



# Engager une démarche Energie-Climat

**Chaque collectivité a son rôle à jouer et a tout intérêt à se lancer sans attendre dans une démarche Energie-Climat. Faut-il encore disposer d'outils simples et adaptés à la taille de sa collectivité ? L'ASDER vous en présente un : « Climat Pratic ».**

## PARTAGE D'EXPERIENCE

**Frédéric Pronchery, vice président chargé du développement durable à la communauté de communes Beaujolais Val de Saône (11 communes, 18 000hts, ville centre de 8000 hts) nous fait part de son expérience :**

### Qu'est-ce qui vous a amené à utiliser Climat Pratic ?

*Au vu de notre politique volontariste en terme de développement durable, l'ADEME nous a proposé de participer à la phase expérimentale de l'outil Climat Pratic.*

*Notre territoire n'est pas soumis à l'obligation de PCET (Plan climat) mais nous avions néanmoins fait ce choix pour guider notre mise en œuvre d'actions concrètes. Néanmoins l'outil Climat Pratic se situe à un autre niveau, plus quantitatif, pour fournir des indicateurs de mesure de ces actions.*

### Quel est l'intérêt majeur de cet outil ?

*A partir d'un simple tableur Excel, ajustable aux situations de chacune de nos communes, nous avons pu établir fin 2011 un état « zéro » de nos actions. Nous allons ainsi disposer d'un tableau de bord qui va nous permettre de faire un état des lieux à n+1, puis n+2 et de mesurer les résultats obtenus.*

*Le système de présentation qui ressemble aux étiquettes énergie d'un bâtiment permet de visualiser ce qui a marché, ce qui a moins bien fonctionné, etc.*

*Ces fiches, très visuelles et pédagogiques, ont ainsi l'avantage de servir de documents de communication.*

### Quels conseils donneriez-vous aux élus en recherche d'outil pour engager leur démarche Energie climat ?

*L'intérêt de Climat pratic réside aussi dans les fiches d'exemples d'actions et d'indicateurs de résultats.*

*La facilité de communication à partir des fiches établies nous paraît fondamentale pour impliquer l'ensemble des élus du territoire et la population, facteur primordial de réussite sur le terrain dans la durée !*

*Et pour les élus qui sont en recherche de soutien méthodologique faute de services adaptés sur leur territoire, cet outil simple permet facilement de structurer une démarche Energie-Climat.*

Ayant pris conscience de l'enjeu du réchauffement climatique, de nombreuses collectivités territoriales s'engagent dans des démarches visant à réduire les émissions de GES en interne et sur leur territoire. On compte à ce jour plus de 400 Plans Climat-Énergie Territoriaux (PCET) engagés en France. Ce nombre est amené à augmenter, en particulier en raison de l'obligation prévue par la loi Grenelle 2 pour l'ensemble des collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un PCET d'ici fin 2012. Cette obligation ne concerne toutefois pas les collectivités de moins de 50 000 habitants, les Pays et les Parcs Naturels Régionaux. Or nombre de ces territoires souhaitent agir. Plusieurs se sont déjà engagés de manière volontaire dans un PCET, d'autres souhaiteraient le faire mais manquent d'outils méthodologiques et d'accompagnement adaptés à leurs besoins spécifiques.

C'est pour répondre à ce besoin que l'outil Climat Pratic a été créé : un outil facilitant la construction d'un programme d'actions énergie-climat.

### L'objectif de Climat Pratic

Climat Pratic a pour vocation de vous appuyer dans cette démarche en permettant de répondre aux questions suivantes :

- Comment agir pour lutter efficacement contre le changement climatique à mon échelle ?
- Par où commencer ?
- A quoi faut-il faire attention ?
- Qui peut m'aider dans cette démarche et comment mobiliser les acteurs du territoire ?

Il s'agit d'une méthode permettant d'élaborer à court terme un programme d'action énergie-climat sur mesure pour les collectivités ou territoires de projet qui souhaitent se lancer dans ce type de démarche. Simple et facile à utiliser, Climat Pratic permet de guider les collectivités pas à pas pour définir rapidement un programme d'actions climat énergie adapté à leurs territoires.

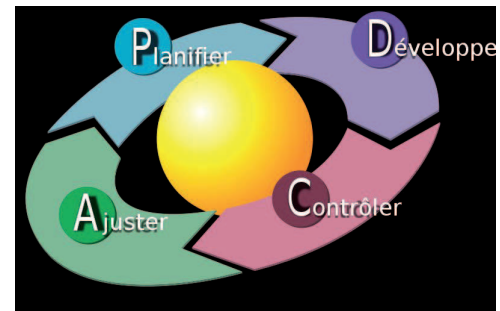
*« L'outil Climat Pratic permet de mettre en place une politique climat-énergie*

*ou PCET en allant plus vite sur le plan opérationnel, avec une offre une méthodologique plus souple et mieux adaptée aux petites collectivités qui disposent de moins de temps et de moyens. »* indique Solenn Rouzaut, coordonnatrice du projet pour l'ADEME.

Climat Pratic se veut également un outil « auto-portant », ne nécessitant aucune intervention extérieure (consultant, cabinet spécialisé) et offrant une grande souplesse d'utilisation.

*« Les collectivités visées n'ont pas d'obligation de mettre en œuvre un PCET pour fin 2012 (Loi Grenelle 2). Climat Pratic est donc le moyen de les inciter à le faire en leur donnant la possibilité de s'approprier l'outil, de le personnaliser en fonction de ses ambitions, de travailler un ou plusieurs thèmes qui les intéressent ».*

### La démarche



Climat Pratic se présente sous la forme d'un tableur Excel constitué de 15 onglets traitant des domaines suivants : Stratégie - Formation, sensibilisation, communication - Gestion, production et distribution de l'énergie - Bâtiments - Mobilité - Urbanisme et aménagement - Agriculture - Forêts - Déchets - Tourisme - Consommation éco-responsable - Développement économique - Espaces verts - Risques - Partenariats et coopération.

Pour chaque domaine, une liste d'actions qui guide le travail de l'utilisateur autour de trois sphères d'actions ou périmètres:

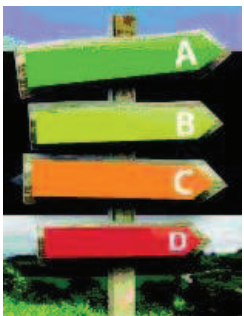
- Interne : Agir en interne sur le mode de fonctionnement et les modes d'organisation propres aux services de la collectivité ou du territoire ;



# Le réchauffement climatique et les engagements politiques

- Compétence : Porter, dans le cadre de ses compétences, des politiques publiques et des projets plus durables, moins émetteurs de GES. Le territoire utilisateur devra nécessairement identifier quelles sont les actions qui relèvent de ses propres compétences et quelles sont celles pour lesquelles cela n'est pas le cas. Pour ces dernières, il aura le choix entre ne pas investir l'action ou la traiter en tant qu'incitateur (cf ci-dessous) ;
- Territoire : Inciter et mobiliser l'ensemble des parties prenantes de la collectivité à contribuer à l'atteinte des objectifs.

Pour chaque étape la collectivité se positionne sur les cases « A, B, C, D » (reprise du principe des étiquettes énergies) en fonction de son avancement. On retrouve sur la **catégorie D (Débuter)**, les actions visant à initier la prise en compte



d'un sujet par la collectivité ou le territoire. Il se matérialise le plus souvent par une action de sensibilisation ou de diagnostic préalable. En **catégorie C**, on trouvera les actions visant à consolider la prise en compte d'un sujet se définit par la mise en place d'une procédure de formalisation ou un renforcement de l'engagement. En **catégorie B (Décoller)**, cette étape correspond à une prise de hauteur sur le sujet et/ou une généralisation des actions pilotes. Pour devenir **exemplaire (A)**, il s'agit d'une action pour laquelle la collectivité est en pointe sur le sujet.

Pour aider les collectivités à mettre en place progressivement les actions proposées, l'outil comporte des fiches explicatives qui aident les utilisateurs (Éléments de méthode, Outils et références, Exemples, Indicateurs...). Cet outil permet à chaque collectivité de faire un état des lieux des actions déjà réalisées, ce qui «dédramatise», notamment auprès des élus, le fait de lancer une politique climat-énergie puisqu'ils s'aperçoivent très souvent

Les collectivités locales et les territoires de projet jouent un rôle fondamental dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses impacts. Leur implication doit s'amplifier et se structurer pour faire face aux défis climatiques et énergétiques.

Les scientifiques du GIEC recommandent de limiter l'augmentation de température en deçà de 2°C, seuil au-delà duquel les conséquences seraient particulièrement graves. Au niveau politique, le protocole de Kyoto, contraint les pays industrialisés à réduire leurs émissions de GES. L'Union Européenne a un objectif de réduction de ses émissions de 8 %, qu'elle a réparti entre ses différents pays membres. La France s'est quant à elle engagée à diviser ses émissions de GES par 4 d'ici 2050 – c'est ce que l'on appelle le « Facteur 4 ».

## Passer à l'action

Climat pratic est téléchargeable gratuitement depuis le site Internet [www.climat-pratic.fr](http://www.climat-pratic.fr).

Il se compose d'un tableur facile à utiliser (pas besoin d'assistance) comprenant une quinzaine d'onglets et de fiches explicatives qui permettent de compléter le tableau et surtout d'aller plus loin...

qu'ils mènent déjà des actions éparses.

Il permet ensuite de définir des objectifs pour l'année suivante, puis d'effectuer un suivi du travail effectué au fil du temps. La réalisation d'un schéma en « radar » permet la visualisation immédiate des forces ou faiblesses de la collectivité.

### L'historique de Climat Pratic

Climat Pratic a été réalisé par le Réseau Action Climat-France, l'ADEME, Etd (centre de ressources sur le

développement territorial) et le CLER et expérimenté pendant 6 mois sur 10 territoires pilotes. Il est inspiré de l'outil « Climate Compass » développé par l'association Climate Alliance.

### Un outil tourné vers l'action

Vous l'aurez compris : Climat Pratic est un outil tourné vers l'action et les résultats. De plus en plus de collectivités l'adoptent.

### Pourquoi pas vous ?

## Rôle de l'ASDER :

Séduit par cette démarche pragmatique, l'ASDER souhaite faciliter l'appropriation de cet outil par les territoires. En fonction des besoins des collectivités, l'accompagnement de l'ASDER peut varier. En voici quelques exemples :

- Une simple présentation de l'outil
- La conception du programme d'actions en partenariat avec la collectivité
- Une participation au suivi du plan d'actions.

Pour en savoir plus : contact ASDER - Sébastien Eyraud - 04 79 85 88 50  
[sebastien.eyraud@asder.asso.fr](mailto:sebastien.eyraud@asder.asso.fr)



## Aides 2012 aux collectivités

Actuellement, il existe d'une part des aides pour engager des études énergétiques (diagnostic, audit, étude de faisabilité) financées à hauteur de 60 % tant que ces études ne sont pas réglementaires, et d'autre part, des aides à l'investissement pour les énergies renouvelables. Pour la rénovation énergétique, il existe l'appel à projet DEFFIBAT de la Région et de l'ADEME qui imposent d'atteindre le label Bâtiment Basse Consommation.

Contactez l'ASDER le plus en amont possible afin de clarifier les aides auxquelles votre projet peut être éligible et pour définir les performances énergétiques à atteindre qui peuvent être déterminantes pour l'obtention des subventions.

Contact ASDER : Pôle collectivités - 04 79 85 88 50

## Tarifs biogaz

Avec 5 installations de méthanisation agricole en fonctionnement (dont 4 en

Savoie) et 4 en cours de construction, la méthanisation en Région Rhône-Alpes est en plein développement. Avec les tarifs revalorisés depuis juillet 2011, la filière des déchets fermentescibles pourrait se développer plus fortement si les collectivités appuient, valorisent, favorisent des initiatives d'unité de méthanisation en vue de cogénération sur leur territoire.

Contact ASDER : Michaëlle RABILLER - 04 79 85 88 50  
michaëlle.rabiller@asder.asso.fr

## Cahier des charges Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Performance énergétique

Dans le cadre du lancement de la nouvelle réglementation thermique 2012, le Conseil Général de la Savoie a organisé le 28 octobre 2011, une réunion pour présenter l'importance pour la maîtrise d'ouvrage, de se faire accompagner par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour atteindre

des objectifs ambitieux de performance énergétique. Cet AMO peut être financée jusqu'à hauteur de 80 %. A cet effet, deux cahiers des charges, un pour le neuf et un pour la rénovation ont été rédigés. Ils sont disponibles auprès du Conseil Général, du Territoire de Développement Local le plus proche de chez vous et à l'ASDER.

Contact ASDER : Hervé RYCHTARIK - 04 79 85 88 50  
herve.rychtarik@asder.asso.fr

## Conseil en Energie Partagée au PNR des Bauges

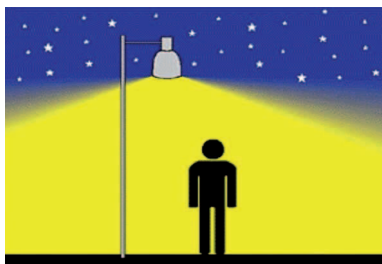
En partenariat avec l'ASDER et prioritairement, le PNR des Bauges a mis en place un CEP dont la mission est d'apporter une aide technique aux communes qui n'ont pas de service adapté aux questions énergétiques : bilan énergétique, repérage des gisements de réduction des consommations, conception de projets...

Contact ASDER : Hervé RYCHTARIK (voir plus haut)

## Rénovation de l'éclairage

Depuis février 2012, l'ADEME propose un programme de rénovation de l'éclairage public pour les communes de moins de 2000 habitants. Cette mesure vise à réduire de 50 % la consommation d'électricité des villes concernées et à diminuer la pointe d'électricité à la tombée de la nuit. Ce programme sera lancé en avril, mais il est impératif de faire une déclaration d'intention avant le 20 mars 2012.

Sur simple demande, l'ASDER peut vous fournir les éléments nécessaires et vous accompagner dans la réponse à ce programme de rénovation de l'éclairage public.



## En Savoie, 5 territoires engagés avec 150 familles à énergie positive

Ce Défi démontre que sans investissement financier, par l'application de gestes simples au quotidien, il est possible de réduire significativement ses consommations énergétiques et de faire des économies. 150 familles réparties en 19 équipes vivent l'expérience cet hiver 2011-2012. 5 territoires ont soutenu cette initiative pilotée par l'ASDER en partenariat avec l'ADEME et la Région Rhône-Alpes : Chambéry métropole, Albertville, Beaufort, la communauté de communes de La Rochette-Val Gelon et le Parc des Bauges.

Pour participer au Défi 2012-2013 - Contact ASDER : Marie-Hélène FAURE - 04 79 85 88 50  
Site dédié au Défi : [www.savoie.familles-a-energie-positive.fr](http://www.savoie.familles-a-energie-positive.fr).



## INFOS PRATIQUES ASDER

### Vous pouvez joindre les conseillers de l'Espace Info Énergie

- par téléphone au 04.79.85.88.50 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le jeudi matin
- sur rendez-vous à la Maison des Énergies (près du Parc des Expositions de Savoie)

### Visite de la Maison des Énergies

- sur rendez-vous pour les groupes et scolaires

### ADHÉSION à l'ASDER

Toute commune peut adhérer à l'ASDER (150 €) pour marquer son soutien à l'Association. [www.asder.asso.fr](http://www.asder.asso.fr)

### Référents ASDER

#### Accompagnement des collectivités

Sébastien EYRAUD : 04.79.85.88.50  
sebastien.eyraud@asder.asso.fr

Hervé RYCHTARIK : 04.79.85.88.50  
herve.rychtarik@asder.asso.fr

Christian FLEURY : 04.79.70.78.38  
christian.fleury@asder.asso.fr



Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables

Maison des énergies  
562 avenue du Grand Ariétaz  
BP 99 499  
73094 Chambéry cedex 9

tél. 04 79 85 88 50  
fax 04 79 33 24 64  
info@asder.asso.fr  
[www.asder.asso.fr](http://www.asder.asso.fr)

Avec le soutien de :



Rhône-Alpes Région



Lettre imprimée avec encres végétales sur papier recyclé en 350 exemplaires.  
Directeur de publication de La Lettre de l'ASDER : Alain WEBER.  
Ont participé à la rédaction : Marie-Hélène FAURE, Sébastien EYRAUD, Christian FLEURY, Hervé RYCHTARIK, Anne RIALHE. Mise en page : Corine VIAL.

N°ISSN 1969-8593

Maquette graphique SCOP Crescend'0.

Crédit photo : Climat Pratic, CC Beaujolais Val de Saône